

- Art. 1 Organisation** La course est organisée par la **section Athlétisme de l'ASM Omnisports**,
84, bd Léon Jouhaux 63021 Clermont-Ferrand Cedex 2
Les épreuves se dérouleront sur le **site privé de MICHELIN à Ladoux** sur la commune de CEBAZAT (63118).
Ces épreuves sont ouvertes à partir de **Cadet (U18 : 2007-2008) pour le 10 km**, et **minimes (U16 : 2009-2010) pour le 5km chronométré, licenciés ou non, handisport et sport adapté aussi**.
Il y aura aussi un **5 Km Open, ouvert à tous en allure libre** sans classement ni chronométrage
Pour le 10 km, il y aura la possibilité de courir en relais à 2 (2x5 km) à bien préciser lors de l'inscription
Il y aura des **épreuves enfants : 1 km pour les Poussins (U 12 : 2013-2014) et 2 km pour les Benjamins (U14 : 2011-2012)**
- Art. 2 Nombre**
Art. 3 Parcours Le nombre de dossards est limité à **800 pour le 5 km et 1 200 pour le 10 km**.
Les parcours des 5 et 10 Km ont été mesurés par un officiel des courses hors stade de la FFA et s'effectueront sur les **pistes d'essai MICHELIN**.
Rappel : Le 10km et le 5km sont classants et qualificatifs pour les championnats de France.
- Art.4 Déroulement des courses**
09 h : Départ du 10 km (temps limite 1h30 mn)
10 h : Départ Poussins. 10h 15 : Départ Benjamins
10 h 30 : Départ du 5 Km chronométré (temps limite 1h 15 mn pour le chronométré). **5Km Open** juste après
Un ravitaillement en eau est prévu à mi-course et un autre 2Km avant l'arrivée pour les 10 Km.
Ravitaillement à l'arrivée pour les 5 et les 10 Km.
- Art.5 Inscriptions dossier et coût** Pour obtenir un dossard, le **dossier d'inscription doit être complet**, à savoir : **bulletin d'inscription et paiement pour le 5 Km open avec en plus la licence ou le certificat médical, ou le certificat PPS* pour les épreuves chronométrées.**
Pour les inscriptions payantes un montant de 1€ sera reversé à la Ligue contre le Cancer.
- | | 10 Km | 10 km relais | 5 km chrono | 5 Km open | Courses Poussins/Benjamins |
|---------------|-------|--------------|-------------|-----------|----------------------------|
| Licenciés | 12€ | 2x8 = 16€ | 8€ | | Gratuit |
| Non Licenciés | 14€ | 2x9 = 18€ | 10€ | 5€ | |
- Aucun remboursement ne sera effectué.
Également possibilité de s'inscrire pour un repas convivial qui aura lieu après les épreuves (15€ par personne)
Pour les inscriptions sur place le dimanche matin les tarifs seront majorés de 5 €. Les inscriptions Poussins et Benjamins se feront sur le site le dimanche matin.
Les dossiers d'inscriptions en ligne non complets (non payés et/ou non documentés) au 07 Juin 2023 seront supprimés et ne seront pas remboursés s'ils ont été payés.
**Pour les non licenciés majeurs, le certificat médical pourra être remplacé par la fourniture d'un certificat de participation au Parcours de Prévention Santé (PPS). Les non licenciés mineurs devront fournir un certificat ou un PPS spécifique mineurs.*
- Art.6 Inscriptions modalités.** Les inscriptions s'effectuent sur le site internet <https://www.asm-omnisports.com/> ou directement sur le site de SPORTIPS <https://sportips.fr/MICH24/> (paiement CB sécurisé) à partir du **25/03/24**. Elles seront closes le 07/06/24 à 19h ou dès que le nombre de dossards limite sera atteint. Les inscriptions pour les repas seront closes le 03/06/23
Sauf pour les repas, les inscriptions pourront aussi être faites en manuel, à l'endroit du retrait des dossards, le 08/06/24 et le jour de l'épreuve 1h avant le départ de chaque course dans la limite des dossards disponibles (tarif majoré de 5€ le dimanche matin). Pour avoir un dossard personnalisé à votre nom, vous devrez vous inscrire en ligne avant le 26 mai inclus.
Les dossards sont nominatifs, aucun échange ou transfert d'inscription n'est possible, quel que soit le motif invoqué. Les coureurs qui rétrocèdent leur dossard seront reconnus responsables en cas d'accident survenu ou provoqué par le remplaçant durant l'épreuve. Il y aura une possibilité de remboursement de l'inscription uniquement sur présentation d'un certificat médical de contre-indication daté et envoyé avant la clôture des inscriptions.
- Art.7 Licence ou certificat médical ou PPS pour les épreuves chronométrées** Conformément à l'article II-A-4 de notre réglementation des manifestations hors-stade et à l'article L231-2-1 du code du sport, **la participation à notre compétition est conditionnée à la présentation :**
- **d'une licence Athlé** Compétition, Athlé Running, Athlé Entreprise ou d'un titre de participation Pass Running délivrés par la FFA en cours de validité à la date de notre manifestation ;
 - **ou d'une licence sportive**, en cours de validité à la date de notre manifestation, délivrée par une fédération uniquement agréée, sur laquelle doit apparaître par tous moyens, la non contre-indication à la pratique de l'athlétisme en compétition ou de la course à pied en compétition ;
 - **ou d'une licence délivrée par la FFCO, ou FFPM** en cours de validité à la date de notre manifestation ;
 - **ou d'une licence délivrée par l'UNSS UFOLEP ou l'UGSEL**, en cours de validité à la date de notre manifestation et dans la mesure où l'engagement est valablement réalisé par l'établissement scolaire ou l'association sportive scolaire ;
 - **ou d'un certificat médical** de non contre-indication à la pratique de l'athlétisme en compétition ou de la course à pied en compétition, datant de moins d'un an ou de sa copie.
 - **Ou d'une attestation de fin de Parcours Prévention Santé (PPS)** à réaliser à partir du 01/04/2024 Votre PPS est valable 3 mois : Indiquer votre numéro d'attestation. Si vous avez déjà un numéro d'attestation PPS antérieur à cette date, il vous faudra à nouveau suivre le parcours de prévention santé.
- Votre inscription sera validée. **(La vérification est automatique, pensez à vérifier la saisie de vos nom et prénom à l'identique)**
- Art.8 Retrait des dossards** Une **pièce d'identité est obligatoire. Vous pourrez retirer les dossards aux dates suivantes :**
- **Samedi 08 juin de 10h à 18h à l'ASM** 84, bd Léon Jouhaux à Clermont-Ferrand
 - **Dimanche 09 juin :** A partir de 7h jusqu'à 1h avant le départ de la course choisie, sur le site de Ladoux (fléchage).
- Pour récupérer plusieurs dossards (ex. retrait pour copains ...) fournir une pièce d'identité par dossard.
Aucun dossard ne sera envoyé par la Poste.
- Art.9 Visibilité des dossards** Pour les épreuves chronométrées, chaque dossard sera équipé d'une puce et devra donc être **bien visible sur la poitrine** (prévoir vos quatre épingles). Un affichage chronométrique sera mis en place. **Attention : Pour le Relais du 10km (2 x 5 km), un même dossard servira de témoin et ne sera donc pas porté sur la poitrine mais gardé à la main.**

Art.10 Classement Classement scratch / Femmes – Hommes pour les épreuves chronométrées (5 et 10 Km)

- **Classement par catégorie** (récompense non cumulable).
- Particularités : ❶ **Handisport** il y a une catégorie fauteuil (femmes/hommes) et une catégorie handisport (femmes/hommes) sans classe d'âge. ❷ **Sport Adapté** (femmes/hommes) sans classe d'âge
- **Classement par entreprise pour le Challenge Entreprises** par équipe de quatre coureurs arrivés (mixte femmes, hommes)
- **Classement par club** par équipe de quatre coureurs arrivés (mixte femmes, hommes)
- **Classement par section et pôle ASM hors ASM Athlétisme** par 4 coureurs arrivés (mixte femmes, hommes)
- **Classement par sites Michelin pour le Challenge Sites** par équipe de quatre coureurs arrivés (mixte femmes, hommes)

Pour ces quatre derniers types de classement scratch, par addition de places, en cas d'ex-aequo l'avantage sera donné à l'entité dont le quatrième coureur aura obtenu la meilleure place.

Challenge nombre de participants : Pour les Entreprises et les Sites Michelin qui auront inscrit le plus grand nombre de participants 10 Km, 5 Km Chrono et allure libre confondus.

Art.11 Récompenses Benjamins et Poussins : Remise d'une médaille à chaque arrivant.

Autres catégories pour le 10Km et pour le 5 Km : Les prix de l'épreuve seront remis sur le site pour les 3 premiers au scratch uniquement aux coureurs présents avec une récompense spéciale accordée de la façon suivante

Course Classement	10 km			5 km		
	1 ^{er}	2 ^{ème}	3 ^{ème}	1 ^{er}	2 ^{ème}	3 ^{ème}
Récompense H et F	200	150	100	200	150	100
Bonus Femme	150 € pour la 1^{ère} si perf ≤ 35 minutes			100 € pour la 1^{ère} si perf ≤ 17 minutes		
Bonus Homme	150 € pour le 1^{er} si perf ≤ 30 minutes			100 € pour le 1^{er} si perf ≤ 14mn 30s		

10 Km : Les autres gagnants, premiers de chaque catégorie, recevront une médaille en lave émaillée.

5Km : Les premiers de chaque catégorie recevront une médaille en lave émaillée.

Art.12 Contrôle En cas de contrôle anti-dopage, les récompenses seront remises ultérieurement.

Art.13 Lots Une casquette sera donnée à tous les participants des 10 et 5Km.

Art.14 Sécurité La sécurité est assurée par des commissaires de course, du personnel entreprise (site privé) et une équipe médicale (médecin de l'ASM et secouristes).

Art.15 Parking et navettes Les véhicules seront dirigés sur les parkings, aucun engin privé à roulettes ou bicyclette ne sera admis sur le site.

Il y aura un service de navettes entre le parking et le lieu de la course.

Art.16 Décisions et réclamations Seuls le club organisateur, l'ASM Athlétisme, et Michelin peuvent prendre une décision pour assurer le bon déroulement de la manifestation.

Réclamations : Toute réclamation doit être formulée par écrit, déposée au PC course de l'épreuve avec une caution de 100 € (non restituable si la réclamation n'est pas validée) dans un délai maximum de 30 mn après l'arrivée du coureur concerné.

Jury d'épreuve : il se compose

- du Président de la section Athlétisme de l'ASM,
- d'un représentant des coureurs
- et d'un responsable de club FFA.

Le jury est habilité à statuer dans le délai compatible avec les impératifs de la course sur toutes les réclamations formulées durant l'épreuve. Les décisions sont sans appel.

Art.17 Vol Les organisateurs déclinent toute responsabilité en cas de vol.

Art.18 Assurances Les organisateurs ont une assurance couvrant les conséquences de leur responsabilité civile.

Les participants licenciés bénéficient des garanties accordées par l'assurance liée à leur licence.

Il incombe aux autres participants de s'assurer personnellement.

Art.19 Droit à l'image Lors de son engagement à l'épreuve, chaque concurrent autorise l'ASM Omnisport ou la section Athlétisme de l'ASM à utiliser ou faire utiliser ou reproduire ou faire reproduire son nom, son image, sa voix et sa prestation sportive dans le cadre de l'épreuve en vue de toute exploitation directe ou sous forme dérivée de l'épreuve et ce, sur tout support, dans le monde entier, par tous les moyens connus ou inconnus à ce jour.

Art.20 Loi informatique et liberté. Vie privée Conformément à la loi informatique et liberté, tout concurrent dispose d'un droit d'accès et de rectification aux données personnelles le concernant. Sauf opposition du concurrent (ou de celle du représentant légal pour les mineurs), ces informations pourront être transmises à des organismes extérieurs partenaires de l'évènement.

Vie privée : si vous souhaitez que vos nom et prénom ne figurent pas dans les classements, merci de nous le faire savoir avant le départ de notre course.

Art.21 Force majeure **Modification, neutralisation, annulation** : En cas de force majeure, de catastrophe naturelle, de condition climatique, de problèmes sanitaires (ex. pandémie) ou de tout autre circonstance, notamment celle mettant en danger la sécurité des concurrents, l'organisateur se réserve le droit de modifier les horaires de départ, d'annuler ou de neutraliser la course sans que les concurrents, les partenaires et prestataires puissent prétendre à un quelconque remboursement.

La participation à l'épreuve « COURIR à Ladoux » implique l'acceptation expresse du règlement par chaque concurrent.